

# Plans de gestion du Conservatoire du littoral

## Sites de la Haute Camargue :

Domaine de Rousty

Mas Neuf du Vaccarès

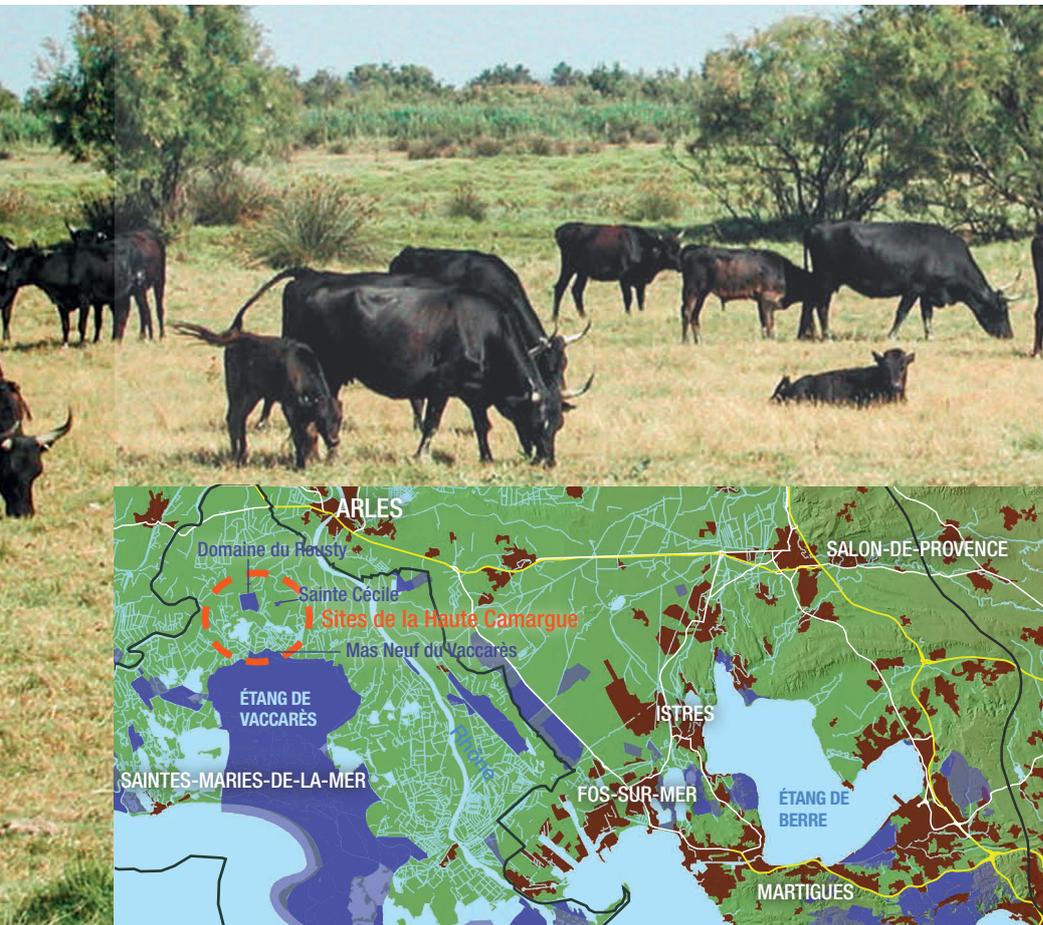
Sainte Cécile



Saintes-Maries-de-la-Mer

Arles

# La Haute Camargue



Le Domaine de Rousty, le Mas Neuf du Vaccarès et Sainte-Cécile sont situés au cœur du delta du Rhône, en haute Camargue fluvio-lacustre. Sur le territoire d'Arles et de Saintes-Maries-de-la-Mer, dans un triangle entre la route au nord et les berges du Vaccarès au sud, ces trois espaces composent à la fois de véritables réservoirs de biodiversité et des hauts lieux de l'identité camarguaise. Ils sont partie intégrante du Parc naturel régional de Camargue, un espace préservé entre les aménagements touristiques du Languedoc-Roussillon et la zone industrialo-portuaire de Fos-Sur-Mer.

- Propriété du Conservatoire du littoral
- Périmètre d'intervention
- Espaces urbanisés
- Réseau routier
- Parc naturel régional de Camargue



## Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Bouches-du-Rhône

Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer

Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Trois sites préservés, propriétés du Conservatoire du littoral, dont la gestion est assurée par le Parc naturel régional de Camargue :

- le Domaine de Rousty
- le Mas Neuf du Vaccarès
- Sainte Cécile

Des sites façonnés par l'homme, associant des enjeux :

- de conservation du patrimoine environnemental
- de pérennisation des activités humaines : agriculture, pêche, tourisme...
- de valorisation de l'identité camarguaise

Un plan de gestion instaurant

- une cohérence territoriale à partir d'un approfondissement des connaissances et d'une vision à moyen et long terme
- une démarche en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.



Glaréole à collier

### Repères

Domaine du Rousty  
**198 ha**

Acquis en 2005 et 2012 par le Conservatoire du littoral

Mas Neuf du Vaccarès  
**224 ha**

Acquis de 1982 à 2007

Sainte Cécile

Près de  
**16 ha**

Acquis en 2014



# Un microcosme de la Camargue fluvio-lacustre

**N**ée des alluvions du Rhône, la Camargue fluvio-lacustre révèle des espaces façonnés par l'Homme où s'expriment des traditions fortes, indissociables des paysages : un territoire à la jonction d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer où s'entremêlent des étendues planes de manades, steppes salées, rizières, marais à roselières... C'est cette identité camarguaise unique que recherchent les touristes et que souhaitent préserver les acteurs du territoire. Le domaine de Rousty, le Mas Neuf du Vaccarès et le domaine de Sainte-Cécile ont en commun de révéler les différents visages de cette identité.

## Des sites aménagés de longue date

L'utilisation de ces terres pour l'agriculture remonte à l'Antiquité mais c'est l'endiguement progressif du Rhône - du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle - qui a profondément modifié les paysages en limitant les remontées salines. Avec la maîtrise des flux d'eau pour l'irrigation et le drainage, l'exploitation des ressources agricoles et piscicoles a connu un véritable essor au XX<sup>e</sup> siècle. Les trois sites témoignent de cette évolution : pâturage extensif de taureaux et de chevaux de race camarguaise, riziculture (sur le Mas Neuf du Vaccarès et Sainte-Cécile), récolte de roseaux (sur le domaine de Rousty et le Mas Neuf du Vaccarès), pêche (dans l'étang du Vaccarès)...

## Le domaine de Rousty

Le domaine de Rousty est un ancien domaine agricole qui appartenait à la famille seigneuriale Quiqueran au XIV<sup>e</sup> siècle. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, son nom fait référence à l'ingénieur à l'origine du creusement du canal et du pont du même nom. Le mas est devenu le siège administratif du Parc naturel régional et une ancienne bergerie accueille le musée de la Camargue. Une véritable synthèse des milieux emblématiques de la Camargue fluvio-lacustre s'exprime sur ce site ceinturé par un endiguement : au nord, un secteur de sansouïre sert de pâturage ; au sud-ouest, une zone de marais voit son niveau varier au gré des saisons ; au sud-est, une zone de pâturage jouxte une vaste roselière. Cette vaste zone humide accueille plus de 110 espèces d'oiseaux : les sansouïres sont une zone d'alimentation prisée des canards et échassiers ; les roselières accueillent de nombreuses espèces paludicoles ; les haies et prairies pâturées sont favorables aux passereaux... La Cistude d'Europe fréquente les habitats d'eau douce ou saumâtre.

## Le Mas Neuf du Vaccarès

Une même diversité des habitats caractérise le Mas Neuf du Vaccarès, lové au nord de l'étang du Vaccarès auquel il est connecté. Les zones de marais et roselières sont cernées de terres cultivées : à l'est, la culture du blé est venue remplacer la riziculture qui persiste encore à l'ouest, en rotation avec d'autres cultures. Le site accueille des activités d'élevage de chevaux de race Camargue, mais aussi la récolte de roseaux et une activité de pêche sur l'étang du Vaccarès.

Résultat de la diversité des milieux et de la proximité de sites naturels protégés, le Mas Neuf du Vaccarès exerce un fort attrait pour l'avifaune (plus de 130 espèces d'oiseaux), quelle que soit la période de l'année.

## Sainte-Cécile

Dépourvu de réseau hydrographique, le domaine de Sainte-Cécile fut utilisé par le Ministère de la Défense pendant une vingtaine d'années, jusqu'en 2007. Néanmoins, une mosaïque remarquable de prés salés, sansouïres et pelouses xériques y compose un paysage steppique relictuel, devenu rare dans cette partie du delta du Rhône, en raison de la mise en culture de la plus grande partie des bourrelets alluviaux.

Les habitats sont favorables aux espèces d'oiseaux des milieux steppiques, en période de nidification (comme l'Œdicnème criard et le Pipit rousseline) et de migration (le Pluvier guignard et la Glaréole à ailes noires). Des activités d'élevage (chevaux et moutons) s'y développent également.



Domaine de Rousty



Mas Neuf du Vaccarès



Sainte Cécile

# Agir pour préserver le site

**E**n évolution permanente, soumis aux influences socio-économiques, touristiques et climatiques, les sites de la Camargue fluvio-lacustre révèlent des interactions complexes. L'équilibre de ces terres de traditions dépend à la fois de la conservation des milieux naturels, de la qualité de l'eau, de l'attrait des paysages et des activités humaines. Aussi, l'ambition est-elle de mettre en œuvre un projet concerté de développement durable, en cohérence avec les valeurs du Parc naturel régional de Camargue.

Les orientations définies par le plan de gestion sur les propriétés du Conservatoire du littoral entendent réconcilier le maintien des usages avec la préservation des milieux naturels.

1

## Favoriser les mosaïques d'habitats au cœur de corridors écologiques

Les sites du domaine de Rousty, du Mas Neuf du Vaccarès et de Sainte-Cécile ont la particularité de constituer des réservoirs de biodiversité au cœur de la Réserve de biosphère de Camargue. Cette richesse biologique résulte de conditions exceptionnelles, liées aux variations des teneurs en sel des eaux et à la gestion de l'eau. Elle se traduit par la présence d'habitats d'intérêt communautaire prioritaires (lagunes méditerranéennes, pelouses et steppes salées) et d'espèces patrimoniales (Blongios nain, Glaréole à collier, Cistude d'Europe...). La préservation de cette richesse écologique nécessite l'adoption de plusieurs orientations :

- ▶ **Réaliser des inventaires et des suivis** en ciblant les espèces d'intérêt patrimonial et communautaires : l'amélioration des connaissances est indispensable pour déterminer les mesures de gestion adaptées à la préservation des habitats remarquables et des continuités écologiques, à partir des dynamiques en présence.
- ▶ **Mettre en place un système de veille portant sur les espèces exotiques envahissantes** identifiées (Baccharis, Jussie, Herbe de la Pampa, ragondin, sanglier) et lutter contre leur expansion en fonction des dynamiques observées, notamment par des campagnes d'arrachage.
- ▶ **Maintenir et entretenir les habitats remarquables**, principalement en raison de leur capacité d'accueil de l'avifaune : roselières, sansouïres, plans d'eau et lagunes, prés salés, pelouses, mares temporaires méditerranéennes. Ainsi, les mesures d'entretien et de diversification des roselières, un habitat en forte régression, jouent en faveur de la préservation du Blongios nain, du Bruant des roseaux, de la Lusciniole à moustaches (passereau), du Leste à grand stigmas (libellule)...

- ▶ **Préserver et/ou restaurer les éléments favorisant les continuités écologiques**, tels que les haies et ripisylves qui sont utilisées par de nombreuses espèces pour circuler et y trouver refuge, à l'instar de la Diane, un papillon protégé ou de la Cistude d'Europe.

### La Glaréole à collier, une espèce à protéger

Moins de 150 couples nichent en France, essentiellement en Camargue, notamment potentiellement sur le domaine de Sainte-Cécile. C'est dire si la préservation de cette espèce en danger représente un fort enjeu. Il convient donc d'en suivre l'évolution et de porter une attention particulière aux milieux favorables à la nidification de cette population fragile.

La préservation de la Glaréole à collier passe par une restauration des prés salés et une gestion adaptée des sansouïres : ces dernières ne doivent pas être inondées, labourées ou fauchées en période de nidification (de la mi-mai à fin juillet). La gestion de l'eau doit privilégier l'alternance de submersion hivernale et d'assec estival. Enfin, il est nécessaire d'éviter le dérangement des colonies.



Prairies du domaine de Rousty avec les espaces de sansouïre en arrière-plan



Les prés salés et sansouïres composent des habitats favorables à la Glaréole à collier.

## 2

# Instaurer un fonctionnement hydraulique et une circulation des eaux plus naturels

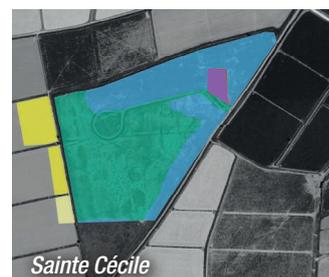
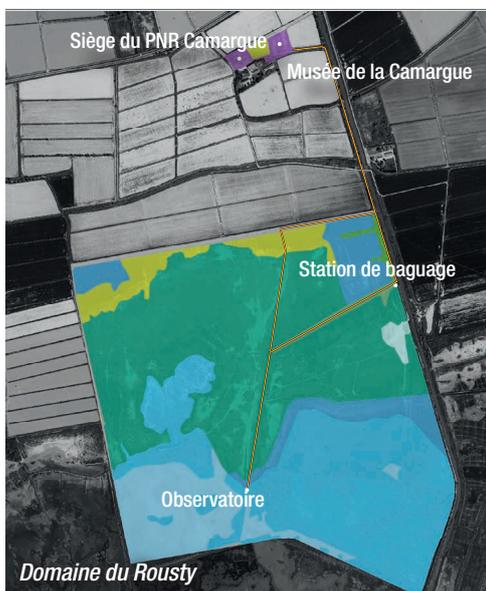
Les sites du Domaine de Rousty et du Mas Neuf du Vaccarès présentent des endiguements destinés à assurer la gestion de l'eau. Néanmoins, un bon nombre d'ouvrages sont dégradés et ne peuvent donc plus jouer correctement leur rôle.

L'objectif est d'améliorer la gestion hydraulique de façon à favoriser la diversité végétale, tout en assurant le maintien des usages traditionnels. Il s'agit également de mieux prendre en compte le rythme climatique. La réalisation d'études complémentaires doit permettre de préciser les mesures à adopter, selon les grands axes suivants :

- ▶ **Instaurer une gestion des niveaux d'eau** en phase avec l'alternance naturelle des saisons, selon des méthodes moins interventionnistes : maintien d'une submersion hivernale et d'un assec estival partiel d'au moins un mois tous les ans, et total tous les cinq ans.
- ▶ **Privilégier un écoulement par gravité** : la restauration des aménagements hydrauliques (roubines, fossés, martelières...) permettra une meilleure gestion des niveaux d'eau associée à une réduction des interventions. Des travaux hydrauliques sont à mener sur le Domaine de Rousty et le Mas Neuf du Vaccarès.
- ▶ **Simplifier le réseau d'irrigation**, notamment sur le Domaine de Rousty et le Mas Neuf du Vaccarès.
- ▶ **Suivre les phénomènes d'érosion** des berges et des digues, afin de déterminer les moyens de prévention et les réduire.

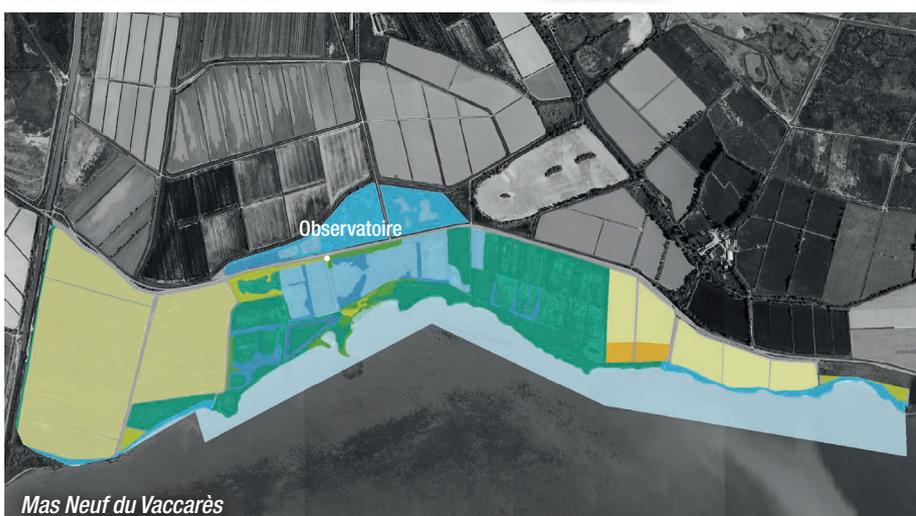


- ▶ **Améliorer la qualité de l'eau** : les trois sites se trouvent dans le périmètre de l'ASCO Corrège Camargue Major (en charge de l'entretien des stations de pompage et des canaux qui servent à l'irrigation des terres agricoles et à l'évacuation des eaux de pluie) et de l'ASA Irrigation Petite Montlong. L'amélioration de la qualité de l'eau passe par une évolution des pratiques culturales. La réalisation d'études s'impose pour suivre l'évolution des teneurs en pesticides et l'impact des mesures adoptées afin d'orienter la gestion de façon cohérente et raisonnée.



Milieus naturels et aménagements sur les sites

- Bâtiments
- Tournesols
- Blé
- Prairie temporaire
- Feuillus
- Prairie naturelle
- Marais ouverts
- Jonchaie
- Roselière
- Sansouïre basse
- Sols nus
- Cours d'eau
- Canal
- Étang et/ou langune
- Sentier



### 3

## Adapter les pratiques à la sensibilité des milieux pour les pérenniser

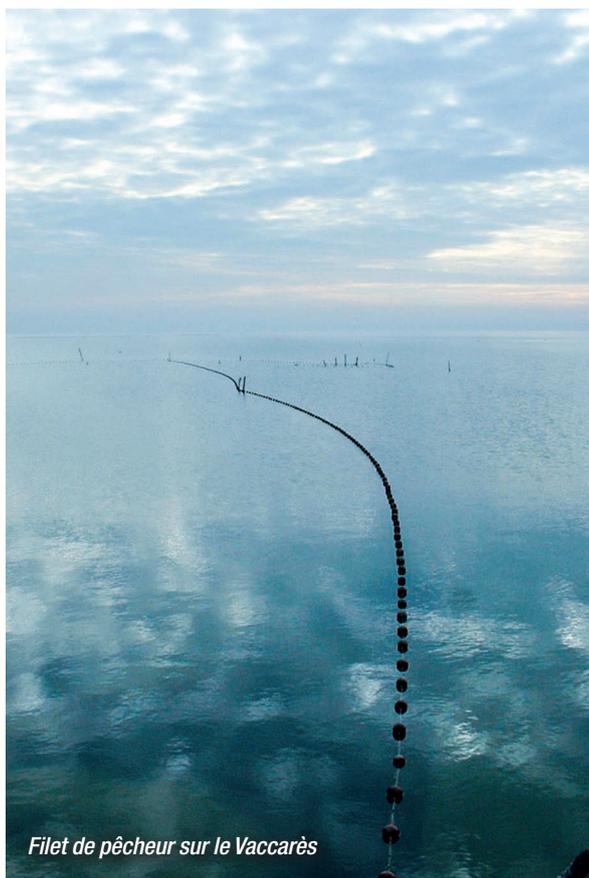
Loin d'être des espaces de nature « sous cloche », les trois sites accueillent de longue date des activités de pastoralisme, de cultures et de récolte de roseaux mais aussi de pêche traditionnelle sur l'étang du Vaccarès. L'ambition est de concilier ces pratiques avec les objectifs de conservation des milieux, dans une optique de valorisation durable de ces ressources. Ces activités peuvent d'ailleurs contribuer à l'entretien des sites et des milieux, à l'image du pastoralisme extensif pour le maintien des milieux ouverts.

- ▶ **Adapter les pratiques agricoles** aux enjeux de conservation des milieux par un accompagnement des exploitants vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement : agriculture raisonnée, pâturage extensif... Cette orientation passe par un travail en concertation avec les acteurs locaux pour identifier les solutions optimales et les modalités de mise en œuvre. Une première étape de cette coopération se matérialise par la signature de conventions avec l'ensemble des exploitants. Il convient de maintenir un suivi au travers de points réguliers.

La transition vers une agriculture biologique est privilégiée dans la mesure du possible, en raison même de la proximité du Vaccarès. Parmi les usages respectueux de l'environnement, on peut citer la diversification des cultures sur une même parcelle, la couverture permanente des sols, la suppression des fertilisants et insecticides chimiques, la sélection de variétés traditionnelles pouvant être ressemées... Concernant l'élevage, le principal enjeu est d'adapter les périodes et les charges de pâturage aux milieux.



*Chevaux camarguais sur le Mas Neuf du Vaccarès*



*Filet de pêcheur sur le Vaccarès*

- ▶ **Rendre l'exploitation des roselières compatible avec les objectifs conservatoires** : l'exploitation est à éviter lors des périodes de nidification de l'avifaune patrimoniale, et au moins 20% de leur surface doit être préservée.
- ▶ **Adapter les pratiques actuelles de chasse** aux besoins de la gestion : les trois sites sont des réserves de chasse mais il est nécessaire de réguler la population de sangliers fin d'éviter les dégradations. Seule la chasse à l'arc est autorisée de septembre à mars sur le Domaine de Rousty et le Mas Neuf du Vaccarès pour décantonner de manière douce les sangliers présents sur le site.
- ▶ **Adapter l'activité de pêche** sur l'étang du Vaccarès : la pêche est pratiquée sous convention d'usage sur le Mas Neuf du Vaccarès. Alors que l'Anguille européenne fait l'objet d'un plan national d'action et d'un suivi spécifique sur le Vaccarès, les pratiques de pêche devront être adaptées en fonction des données recueillies sur cette population en danger critique d'extinction.

# 4

## Sensibiliser le public au travers d'une gestion maîtrisée du tourisme

Paysages emblématiques, espèces remarquables, observation des oiseaux, traditions vivantes... Les atouts de ces sites camarguais sont nombreux au regard des touristes. Néanmoins, dans un contexte d'exploitation agricole et de fragilité des milieux naturels, l'accueil du public ne peut s'envisager que de façon maîtrisée, en fonction de la configuration de chaque site. La valorisation de ce potentiel passe par des efforts d'aménagement pour faciliter l'observation des oiseaux sans dérangement, canaliser les flux de visiteurs, sécuriser certains parcours et rénover les équipements.



Table d'observation

- ▶ **Capitaliser sur le potentiel d'accueil du domaine de Rousty** qui est traversé par un sentier ouvert au public : reliant sur 3,5 km le musée de la Camargue à un observatoire ornithologique au sud du site, le sentier permet aux visiteurs de découvrir les paysages, les habitats naturels (dont les roselières), les oiseaux et les activités traditionnelles de Camargue, à partir de plusieurs observatoires et plates-formes. Il convient de rénover les aménagements (panneaux d'interprétation, platelages, observatoires) afin de développer les possibilités d'accueil du public sans pour autant créer des sources de dérangement de la faune. La rénovation du Mas, siège du Parc naturel régional de Camargue, doit s'effectuer en respectant les principes d'éco-construction, parallèlement à la poursuite du projet de réorganisation du musée de Camargue.

Le Mas Neuf du Vaccarès n'est que peu valorisé pour les activités touristiques et éducatives car difficilement accessible et fragile. Seul un observatoire en bord de route est accessible aux visiteurs. Il n'est pas envisagé d'aménager les chemins privés pour accueillir du public. Quant au domaine de Sainte-Cécile, il est fermé au public : son ouverture aurait un impact négatif sur les populations de Glaréole à collier et d'Œdicnème criard.

- ▶ **Développer le programme d'animations et de sensibilisation sur le terrain**, d'autant que la présence du Musée de la Camargue est une opportunité pour enrichir l'offre pédagogique.

Une station de baguage a été créée dans cet optique : elle répond en premier lieu à un objectif scientifique, notamment concernant les continuités écologiques entre les sites concernant l'avifaune; mais elle a aussi une vocation pédagogique : sensibilisation, formation des aides-bagueurs...

Ces orientations vont de pair avec une valorisation des pratiques traditionnelles perpétuant la culture camarguaise. Les animations peuvent cibler le patrimoine naturel et culturel tout au long de l'année et lors d'événements (Fête de la Nature en mai, Fête des saveurs locales en septembre, EnviRhonement en avril-mai-juin...).

Le développement d'animations requiert une certaine vigilance. Cela signifie notamment de faire évoluer le programme en fonction des résultats des inventaires et de les organiser en dehors des périodes de reproduction et des zones les plus sensibles.



La fréquentation du sentier traversant le domaine de Rousty est estimée à 40 000 personnes par an. Le platelage permet d'observer les étendues de roselière.

## → Découvrir les plans de gestion du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir les espaces fragiles et remarquables des rivages français, de les protéger et de les ouvrir au public.

Construite à partir du plan de gestion complet, qui est établi en concertation avec les acteurs du territoire, cette brochure synthétise les spécificités du site et les choix effectués pour son aménagement et son entretien.

Retrouvez les brochures de la collection sur le site Internet [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

Téléchargez l'application mobile : <http://cloud-my-media.odolium.com/cdl/>

Décembre 2018



*Le chant de la Rousserole tudaïde anime les roselières*

Coordination éditoriale et mise en page : Conservatoire du littoral - Marcecia  
Crédits photos : - Laeticia POULLET - Marjorie MERCIER - Parc naturel régional de Camargue  
Source carte : p2 : © IGN - BD-Carthage - BD-Ali © Cdl - SSIJ / p5 : Parc naturel régional de Camargue  
Impression sur papier recyclé

### Gestionnaire



[www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

### Partenaires



[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)



[www.departement13.fr](http://www.departement13.fr)



[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



[www.ville-arles.fr](http://www.ville-arles.fr)



[www.lessaintesmaries.fr](http://www.lessaintesmaries.fr)



[www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org)



[www.ecologie-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologie-solidaire.gouv.fr)



[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

Conservatoire du littoral  
Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur  
3, rue Marcel-Arnaud  
13100 Aix-en-Provence  
Tel : 04 42 91 64 10  
[paca@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:paca@conservatoire-du-littoral.fr)